



Comité de bassin
de la Guadeloupe

SEANCE DU 09 juillet 2014

DELIBERATION N° 2014 / 01

Élection du président du comité de bassin de la Guadeloupe pour la période 2014/2017

Le comité de bassin de la Guadeloupe, réuni le 09 juillet 2014, délibérant valablement,

- Vu le code de l'environnement, en particulier les articles L213-13-1 et R213-50 à 58 ;
- Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif et notamment son article 9 ;
- Vu l'arrêté préfectoral DEAL/RN-2014-022 du 30 juin 2014 portant renouvellement de la composition du comité de bassin ;
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin de Guadeloupe modifié le 30 septembre 2011 ;

Après avoir procédé à l'élection conformément aux textes en vigueur,

DECIDE

Article 1

Est élu président du comité de bassin de la Guadeloupe : Marcel SIGISCAR

Fait et délibéré le 09 juillet 2014

La Préfète

Marcelle PIERROT